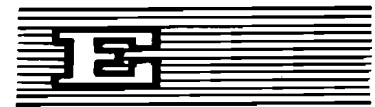




**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**



Distr. : GENERALE

CM/1203/(XXXIX)/Annexe II  
E/ECA/CM.9/1/Summary  
12 février 1983

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
REUNIONS DU VINGT-CINQUIEME ANNIVERSAIRE  
Quatrième réunion du Comité technique  
préparatoire plénier  
Addis-Abeba (Ethiopie), 14-22 avril 1983  
Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
REUNIONS DU VINGT-CINQUIEME ANNIVERSAIRE  
Dix-huitième session de la Commission et  
neuvième réunion de la Conférence des  
ministres de la Commission  
Addis-Abeba (Ethiopie), 27 avril - 3 mai 1983  
Point 12 a) de l'ordre du jour provisoire

Rapport d'activité du Secrétaire général de l'Organisation  
de l'unité africaine et du Secrétaire exécutif de la Commission  
économique pour l'Afrique sur la mise en oeuvre du Plan d'action et  
de l'Acte final de Lagos

Résumé\*

\* La version complète du présent rapport est publiée sous la cote CM/1203/(XXXIX)  
E/ECA/CM.9/1.

Rapport d'activité du Secrétaire général de l'Organisation  
de l'unité africaine et du Secrétaire exécutif de la Commission  
économique pour l'Afrique sur la mise en oeuvre du Plan d'action et  
de l'Acte final de Lagos

I. Historique

1. En avril 1980, les chefs d'Etat et de gouvernement africains, réunis lors de la deuxième session extraordinaire de leur Conférence à Lagos (Nigéria), ont adopté le Plan d'action de Lagos et l'Acte final de Lagos. Ces documents contiennent non seulement les stratégies adoptées par les pays africains en vue d'assurer leur développement socio-économique d'ici à l'an 2000, mais aussi la philosophie dont ils devront s'inspirer pour parvenir à cette fin.
2. L'adoption du Plan d'action de Lagos a été l'aboutissement d'une série d'efforts déployés par les gouvernements africains pour démontrer leur résolution et leur engagement de prendre en main leur propre destinée sur le plan économique afin d'assurer l'autosuffisance individuelle et collective de leurs pays en exploitant les ressources. Ils ont mis l'accent sur l'assistance active et le soutien des organisations les plus importantes du continent - l'OUA et la CEA - ainsi que de la communauté internationale.
3. La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement a demandé au Secrétaire général de l'OUA de mettre en oeuvre, en collaboration avec le Secrétaire exécutif de la CEA, le Plan d'action et l'Acte final de Lagos et de lui présenter régulièrement un rapport d'activité.
4. Le Document CM/1203 (XXXIX)/E/ECA/CM.9/1 présente en détail les activités des secrétariats de l'OUA et de la CEA concernant la mise en oeuvre du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos. Selon leur conception et compte tenu des priorités, ces activités consistent à fournir de l'assistance aux Etats membres dans leurs efforts individuels et collectifs visant à mettre en oeuvre le Plan d'action et l'Acte final de Lagos. Le présent rapport ne traite pas des activités entreprises par chaque Etat membre.

II. Buts et objectifs du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos

5. Le Plan d'action et l'Acte final de Lagos ont été adoptés en raison de la détérioration de la situation économique et de l'absence de perspectives encourageantes pour les pays africains, et en particulier de la dépendance économique excessive des pays africains vis-à-vis de l'extérieur. L'objectif fondamental du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos est de changer cette situation de dépendance économique, afin de parvenir à une croissance économique autosuffisante et à un développement autonome ainsi que de restructurer l'économie africaine.

6. Il ne faudrait pas que les pays africains considèrent que les principes de l'autosuffisance et du développement autonome excluent l'assistance étrangère. Ces principes devraient plutôt être considérés comme des principes qui permettent d'une part aux gouvernements africains de planifier leur développement et leur croissance économique en fonction de leurs ressources naturelles et de la demande nationale, d'autre part à chaque pays africain de mettre en valeur les facteurs essentiels indispensables à la production de biens et services pour satisfaire les besoins des populations. En d'autres termes, ces principes consistent à substituer les facteurs de production africains aux facteurs importés.

7. Le Plan préconise le développement des moyens nécessaires pour entreprendre diverses activités économiques ainsi que la mise en commun des ressources de toutes sortes par la coopération et l'intégration intra-africaines en vue d'atteindre effectivement ces objectifs. Le Plan est basé sur une approche intégrée du développement économique, notamment les relations intersectorielles et intrasectorielles.

8. Bien que le Plan d'action de Lagos reconnaisse l'importance des ressources extérieures dans le développement des pays africains, l'assistance étrangère ne doit que compléter nos propres ressources. Les pays africains doivent individuellement et collectivement mettre en valeur leurs ressources qui sont en fait abondantes, fonder leur développement sur une exploitation judicieuse de ces ressources pour les marchés africains et n'exporter que le surplus. Ces considérations appellent de nouvelles conceptions et de nouvelles modalités de la croissance économique et du développement ainsi que la création de nouvelles institutions nécessaires pour la conduite des activités économiques afin d'atteindre les objectifs du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos.

### III. Activités sectorielles entreprises en vue de la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos

9. Les activités des secrétariats de l'OUA et de la CEA ont été conçues et entreprises dans le but principal d'aider les Etats membres dans la mise en oeuvre du Plan d'action et de l'Acte final, conformément auxdits documents.

10. Des services techniques et consultatifs ont été fournis aux Etats membres dans les domaines suivants : alimentation et agriculture, énergie, développement industriel, mise en valeur des ressources en eau, des ressources naturelles et des ressources humaines, environnement, transports et communications, science et technique, commerce et finances, population, planification du développement et statistiques, administration publique et gestion.

11. Des études spéciales ont été faites et des rapports rédigés sur divers aspects de l'alimentation et de l'agriculture, en particulier les pertes de produits alimentaires et la sécurité alimentaire, la distribution, la production et la commercialisation des produits alimentaires, sur la fabrication industrielle, la mise en valeur des ressources en eau et des ressources humaines, sur différents aspects de l'exécution du programme de la Décennie des transports et des communications en Afrique, ainsi que sur différents éléments du rôle de la femme dans le développement et sur la population.

12. Des conférences concernant divers ministères ont été tenues dont les conférences des ministres de l'industrie, les conférences des ministres du commerce et des finances, des ministres responsables de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines, des transports et des communications, des ministres des pays africains les moins avancés et celles des ministres chargés de la planification et du développement.

13. Des séminaires, journées d'études et colloques ont été également organisés dans différents domaines au cours de cette période. Les plus importantes de ces réunions étaient, entre autres, des journées d'études sur l'accroissement de l'offre de produits alimentaires par la réduction des pertes, la première conférence régionale sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources minérales en Afrique, des journées d'études sur l'amélioration des structures gouvernementales, d'autres concernant l'amélioration des méthodes de formation de spécialistes travaillant dans les entreprises publiques africaines; un séminaire d'hommes d'affaires africains (des secteurs public et privé) sur le développement des compétences en gestion industrielle, la réunion d'un comité intergouvernemental d'experts sur le développement de la science et de la technique, etc..

14. D'autres activités importantes comprenaient les suivantes : aider les Etats membres dans leurs négociations avec d'autres gouvernements et avec des organismes, les aider à se procurer l'équipement et le matériel requis, ainsi que la mobilisation des ressources pour le développement de la science et de la technique.

15. Des programmes conjoints ont été également élaborés avec d'autres organisations internationales. Ces programmes sont notamment ceux de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, de la Décennie des transports et des communications en Afrique, ainsi que ceux concernant la science et la technique au service du développement de même que l'alimentation et l'agriculture.

#### IV. Mise en oeuvre de l'Acte final de Lagos

16. En ce qui concerne la mise en oeuvre de l'Acte final de Lagos, les activités des deux secrétariats ont porté essentiellement sur deux domaines qui avaient été identifiés par les chefs d'Etat et de gouvernement. Le premier a trait à la préparation d'un traité portant création d'une communauté économique africaine; pour ce faire le Secrétaire général et le Secrétaire exécutif entreprennent actuellement des activités en vue de mettre au point un projet de traité. Les chefs d'Etat et de gouvernement avaient donné des instructions pour que le traité soit élaboré par un comité ministériel de rédaction. Il est toutefois envisagé de convoquer une réunion d'experts gouvernementaux pour préparer le projet initial qui serait ensuite soumis au comité ministériel de rédaction. A cet égard, deux experts africains ont été engagés pour aider dans les premiers travaux préparatoires.

17. Le deuxième domaine porte sur la création de nouvelles communautés et institutions économiques régionales ainsi que sur le renforcement de celles qui existent. Les secrétariats ont fourni une assistance technique à tous les groupements d'intégration économique régionaux existants, en particulier dans le domaine de l'adoption de mesures communes en matière d'intégration comme l'uniformisation des documents et des procédures concernant les douanes et la facilitation du commerce, la réduction des barrières commerciales et la rationalisation des structures et activités institutionnelles notamment dans le cadre de la CEDEAO.

18. L'une des plus grandes réalisations des deux secrétariats a été la création d'une Zone d'échanges préférentiels des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP) qui regroupe 18 Etats membres de l'OUA et de la CEA. A l'heure actuelle, le traité a été signé par 12 des 18 Etats membres potentiels. L'objectif de la ZEP est d'amener progressivement ses membres à créer un marché commun régional, et ultérieurement un marché commun continental, en s'intégrant aux autres marchés communs régionaux qui sont en voie de création en Afrique.

19. Pour la région de l'Afrique du Nord, des progrès ont été réalisés en ce sens qu'un accord a été conclu sur un programme de travail qui devrait mener à des discussions intergouvernementales relatives à la création d'une communauté économique régionale.

#### V. Difficultés rencontrées et recommandations

20. Il ne fait pas de doute que les deux secrétariats auraient pu faire davantage pour aider les Etats membres à mettre en oeuvre le Plan d'action et l'Acte final de Lagos, s'ils n'avaient pas rencontré de sérieuses difficultés dans l'accomplissement de leurs activités. Les principaux problèmes ont été l'insuffisance de ressources, en particulier de ressources financières. Bien que les activités des secrétariats se soient considérablement accrues avec l'adoption du Plan d'action de Lagos et de l'Acte final de Lagos, les ressources financières dont ils disposent n'ont cessé de diminuer aussi bien en valeur nominale que réelle. En effet, bien que les Etats membres aient approuvé les programmes de travail des secrétariats, ils n'ont pas toujours envoyé leurs contributions en vue de l'exécution de ces programmes. L'importance des contributions non versées illustre le problème qui se pose. Les secrétariats ont ainsi été obligés de réduire le contenu d'un certain nombre de projets et de programmes importants qui entraient dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action de Lagos. Il s'avère donc nécessaire que les Etats membres accordent toute leur attention à ce problème.

21. En ce qui concerne les ressources humaines, les secrétariats ont dû faire face à la pénurie de fonds pour le recrutement du personnel nécessaire ainsi qu'au problème de la répartition géographique.

22. Le contingentement par quotas, bien que souhaitable parfois, ne devrait pas être rigide au point d'empêcher les secrétariats de recruter les candidats potentiels des pays qu'on pourrait considérer comme surreprésentés. Pour le secrétariat de l'OUA en particulier, il faudrait prévoir un vaste programme de formation du personnel ainsi qu'une amélioration des installations, en particulier construire des locaux à usage de bureaux, afin d'accroître le rendement du personnel en vue de la mise en oeuvre du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos.

23. Les activités des deux secrétariats pourraient être facilitées par l'amélioration de la liaison entre eux-mêmes d'une part et avec les Etats membres de l'autre. Un système beaucoup plus fiable devrait être mis au point et maintenu en vue d'une circulation efficace de l'information entre les Etats membres et les secrétariats grâce, entre autres, à la création de comités nationaux de coordination et de suivi de toutes les activités relatives à la mise en oeuvre du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos.

24. Dans la même optique, la participation des Etats membres aux différentes réunions, conférences, journées d'études, etc., organisées par les secrétariats pourrait être plus efficace si ces Etats pouvaient assurer la continuité dans leur représentation surtout au niveau des réunions techniques. Pour la formation du personnel qu'ils envoient à ces réunions techniques, les Etats membres pourraient utiliser leurs missions diplomatiques des plus importantes telles que celles d'Addis-Abeba, de New York, de Genève, etc., où se tiennent la plupart de ces réunions techniques. Il est également important que les Etats membres fassent en sorte qu'il soit tenu compte dans leurs plans de développement nationaux respectifs des décisions qu'ils prennent collectivement au cours de ces réunions.

25. Au cours de leurs activités, les deux secrétariats ont constaté que les Etats membres adressent parfois les mêmes demandes à différentes institutions, y compris à des institutions non africaines, pour qu'elles entreprennent certaines études qui seront soumises aux responsables des Etats membres. Ils ont noté que ce genre de démarche a conduit à la remise en cause de décisions de principe prises auparavant au niveau le plus élevé. L'étude de la Banque mondiale intitulée "Développement accéléré en Afrique au sud du Sahara: programme indicatif d'action", en est un exemple.

26. Les deux secrétariats espèrent qu'un rapport d'activité plus exhaustif relatif aux activités des Etats membres et des groupements régionaux sur la mise en oeuvre du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos, pourra être rédigé à l'avenir. Il faudra que les Etats membres eux-mêmes coopèrent à cette entreprise en adoptant certaines des recommandations contenues dans le rapport d'activité concernant l'amélioration de la liaison avec les secrétariats, une meilleure circulation de l'information, et un meilleur échange d'informations sur les activités des Etats membres dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos.